



## Demande de nationalité française

Par **RUIZ Jose**, le **06/01/2018** à **14:06**

Bonjour!

Résidant en France, divorcé en 1990, je suis devenu français par naturalisation en 1996. j'ai deux fils nés à l'étranger hors U.E en 1972 et 1973, ils y résident actuellement et envisagent de déposer une demande de nationalité française.

Je voudrai connaitre leur situation vis à vis du code de la nationalité:

- Ont-ils le droit?
- Conditions
- Modalités etc.

En vous remerciant d'avance,  
Cordialement,  
J. Ruiz

Par **youris**, le **06/01/2018** à **15:50**

bonjour,

vos enfants étant majeurs lors de votre naturalisation , celle-ci n'a aucun effet sur vos enfants. et même s'ils étaient mineurs, il aurait fallu que vos enfants résident avec vous en france.  
salutations